

# RÈGLEMENT DU 2<sup>ÈME</sup> TROPHÉE ALPI N 2025



# **SOMMAIRE**

1.	GÉNÉRALI TÉS	3
2.	I NSCRI PTI ON	3
3.	CALENDRI ER	3
4.	EQUI PAGES	3
5.	VOI TURES	3
6.	POINTS	4
7.	RÉSULTATS PRIS EN COMPTE	4
8.	DOTATI ONS	4
9.	REMISE DES PRIX	5
	LITIGES	





# 1. GÉNÉRALITÉS

Les organisateurs des compétitions suivantes organisent conjointement le Trophée Alpin : Rally Valle d'Aosta (Italie), Rallye du Chablais (Suisse), et Rallye International du Valais (Suisse). L'organisation est gérée par un comité ad hoc présent au sein des compétitions susmentionnées.

L'objectif du Trophée Alpin est de rapprocher les 3 épreuves et d'accroître l'intérêt des participants et des spectateurs pour ces 3 manifestations et de renforcer la coopération entre les organisateurs helvétiques et italien.

Les compétitions sont régies par le Code Sportif international de la FIA et ses annexes, le règlement sportif des rallyes régionaux de la FIA (épreuves suisses) et les règlements sportifs nationaux.

#### 2. INSCRIPTION

L'inscription au trophée est gratuite. Elle doit néanmoins se faire avant la clôture des engagements de la première manche souhaitée via le formulaire en ligne sur le site <a href="www.trophee-alpin.com">www.trophee-alpin.com</a>.

#### 3. CALENDRIER

Le calendrier du Trophée Alpin 2025 est le suivant :

- Rally Valle d'Aosta (Italie) 3-4 mai 2025
- Rallye du Chablais (Suisse) 5-7 juin 2025
- Rallye International du Valais (Suisse) 23-25 octobre 2025

#### 4. EQUIPAGES

Les participants aux rallyes doivent être en possession des licences exigées par la règlementation des épreuves en question. Le règlement particulier de l'épreuve pourra indiquer de plus amples informations à ce sujet.

# 5. VOITURES

Sont admises au départ de ce trophée les véhicules modernes à deux roues motrices uniquement :

# Homologations FIA

Voitures homologuées par la FIA selon les prescriptions de l'annexe J, telles que RGT, RC4, RC5, A et N.

#### Homologations nationales

Catégories nationales (selon homologation par l'ASN concernée), par exemple ISA, FA, etc.





# Parti ci pati ons

Il est possible de participer au trophée avec un véhicule d'une catégorie nationale n'étant pas autorisée sur toutes les compétitions (par exemple les véhicules F2000). Néanmoins, le participant ne pourra prétendre à aucune compensation pour cela.

# 6. POINTS

Le barème suivant est appliqué :

a) Points attribués en lien avec la classe (inscrits ou non au trophée)

PI ace	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Poi nts	40	35	30	25	22	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11

PI ace	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
Poi nts	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Un coefficient de points est intégré en fonction du nombre de partants (inscrits ou non au trophée) dans la classe :

De 1 à 3 partants	coefficient 0.5
De 4 à 6 partants	coefficient 0.75
De 7 à 9 partants	coefficient 1.0
De 10 à 12 partants	coefficient 1.25
+ de 12 partants	coefficient 1.5

#### b) Points bonus

- 2 points bonus sont comptabilisés pour chaque départ.
- 3 points bonus sont comptabilisés pour chaque arrivée.
- 10 points bonus sont comptabilisés en cas de participation à une manche sur sol étranger, la nationalité indiquée sur la licence du pilote faisant foi.

# 7. RÉSULTATS PRIS EN COMPTE

Tous les résultats sont pris en compte, il n'y a pas de résultats biffés.

#### 8. DOTATIONS

A la fin de la saison, les meilleurs équipages seront récompensés par des prix en nature offerts par les partenaires des rallyes participants au Trophée Alpin, telles que des semaines de vacances dans des lieux touristiques. La liste complète des dotations sera dévoilée en temps voulu.

Un prize money sera offert au meilleur équipage du Trophée Alpin.





En cas d'égalité lors du classement final, le nombre de meilleurs résultats dans la classe respective sont pris en considération.

Si cette règle ne suffit pas, le nombre de rallyes du trophée disputés seront pris en considération, en partant du principe que le participant ayant le nombre le plus élevé est désigné vainqueur.

Si ces règles ne suffisent pas à désigner un vainqueur, les équipages à égalité se partageront le prix.

### 9. REMISE DES PRIX

La remise des prix se fera à l'issue du dernier rallye de la saison. Si les conditions le permettent, elle se fera sur le podium du Rallye International du Valais 2025, le samedi 25 octobre à Martigny. Sinon, elle sera réalisée dans les semaines suivant l'épreuve sous une forme à définir.

#### 10. LITIGES

En cas d'éventuels litiges, le comité organisateur est seul juge et pourra trancher, la sportivité du trophée devant rester en permanence au centre des préoccupations.

Les éventuelles remarques liées au classement intermédiaire sont à formuler, par écrit, dans les deux jours suivant sa publication à l'adresse <u>info@trophee-alpin.com</u>.

Le comité organisateur se réserve le droit de disqualifier du trophée un concurrent qui n'aura pas respecté les dispositions du présent règlement, en cas d'infraction grave au Code Sportif International ou lors d'un comportement nuisible aux intérêts des organisateurs ou du trophée.

La disqualification ne modifiera pas les points obtenus par les autres participants.

V2. 2025

Règlement approuvé par les trois organisateurs, le 09 février 2025



